Rapport de la Réglementation LPM

Loi de Programmation Militaire

Version 1 du 12 mars 2019

Ce règlement français en vigueur par l'article 22 en 2013

Sommaire

I.	Les enjeux	3
II.	Le lien avec la cybersécurité	3
III.	Les entreprises concernées	3
X	Annexe	

I. Les enjeux

Dans les finances publiques françaises , LPM est une loi visant à établir une programmation pluriannuelle des dépenses que l'État français consacre à ses forces armées.

II. Le lien avec la cybersécurité

Pour faire face aux nouvelles menaces sur les systèmes d'information, l'article 22 LPM impose aux opérateurs d'importance vitale de renforcer la sécurité des systèmes d'information qu'ils exploitent.

Les cybermenaces contre la défense et la sécurité:

- Neutralisation informatique
- Vol des données
- Altération des données
- Destruction matérielle
- Blocage malveillant
- Prise de contrôle d'un dispositif hostile

III. Les entreprises concernées

Les entreprises concernées sont les opérateurs d'importance vitale qui exploitent ses systèmes d'information d'importance vitale auxquels s'applique cette loi.

IV. Que faut-il pour OIVs

- Respecter la loi
- Mettre en œuvre un socle de règles de sécurité
- Faire appel à des prestataire de détection qualifiés (SOC externalisé)

V. Comment d evenir OIV

OIV est désigné par le ministre coordonnateur du secteur sous les critères de choix.

X. Annexe

OIV: Opérateur d'Importance Vitale AIV: Activité d'Importance Vitale PIV: Point d'Importance Vitale

SAIV: Sécurité des Activités d'Importance Vitale SIIV: Système d'Information d'Importance Vitale

ANSSI: Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information SGDSN: Secrétarit Général de la Défense et de la Sécurité Nationale